



AZERBAÏDJAN : LES PROCÉDURES DOUANIÈRES

La coopération économique internationale

L'Azerbaïdjan est membre des principales organisations internationales comme la Banque Mondiale. La République d'Azerbaïdjan est également membre de l'Organisme asiatique de Coopération Economique.

Les barrières non-tarifaires

L'importation de matériel radioactif, de narcotiques et de produits psychopharmaceutiques est interdite. L'importation d'armes, d'explosifs et d'équipements radioactifs pour l'industrie pétrolière exige la possession d'une licence.

Certains produits sont limités par des quotas ou des licences à l'importation parmi lesquels, l'alcool, le tabac, les produits alimentaires à base de viande, etc.

La lenteur et la corruption de l'administration douanière peut également être une barrière au moment de l'importation de produits en Azerbaïdjan.

Les droits de douane et les taxes à l'importation

15%

La classification douanière

Toutes les marchandises sont classés selon le Code des douanes de la République d'Azerbaïdjan. Pour consultez cette classification, visitez le site des douanes de la République d'Azerbaïdjan.

Les procédures d'importation

Les procédures douanières sont définis par la Nouvelle loi sur les douanes et le nouveau Code Douanier de 1997. Toutes les marchandises entrant sur le territoire doivent être déclarées et sont toutes soumises à des taxes sauf en cas d'accords bilatéraux. Certains produits nécessitent une licence d'importation, d'autres subissent des taxes très élevées.

Toutes les informations sont disponibles sur le site des douanes de la République d'Azerbaïdjan.

Importer des échantillons

Les échantillons doivent être déclarés comme toute autre marchandises.

Pour plus d'informations visitez le site des douanes de la République d'Azerbaïdjan.

Pour plus d'informations

Office des douanes de la République d'Azerbaïdjan